

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1035 portant convocation du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, pour la session budgétaire de 1951 et fixant la date d'ouverture de cette session.

n° 1035

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France & d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte française des Somalis, Chevalier de le Légion d'honneur, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi ne 56-1084 du 10 août 1950, fixant le régime électoral, la compétence d'une Assemblée représentative de la cote française territoriale de la Somalis et notamment son article 23,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— La session budgétaire du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis s'ouvrira le mercredi 21 novembre 1951 à huit heures trente (8 h 30) dans le Eâtimernt du Conseil Représentatif.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.